L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 MAI 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHITE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $ 12
Journal de la campagne, deux fois semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seul, soit aux annonces, ne sera désormais comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES: Une pièce par carré de douze lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Une diminution considérable doit s'opérer pour ceux qui contracteront pour une nouvelle année. Les lignes en sus du carré, à proportion.

Les avis de DIX lignes ou moins seront insérés pour trois fois pour un carré.

Les annonces hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, seront insérées à raison de DIX lignes ou moins, pour trois fois pour un carré, les mensuelles, trois fois pour chaque mois, les trimestrielles, trois fois pour chaque trimestre.

Les annonces de ventes publiques, de maisons, de propriétés, de fabriques, de navires, de marchandises, de bestiaux à vendre, à louer ou à affermer, enfin, toutes celles qui doivent être répétées, ne seront comptées que pour une pièce, lors même qu'elles seraient de douze lignes et au-dessous.

Les annonces de candidature à une emploi public et toute annonce d'une nature politique, les annonces en faveur d'intérêts personnels (lorsqu'elle pourront être admises), seront au double du prix ordinaire et d'avance.

DOBBEY, VINGENT & Co.,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 81, rue de Chartres—Nlle Orléans.
Spécialement chargés des ventes de Marchandises sèches, par gros et par pièce.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 jan—Cm

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81, N. Orleans.
3 mai.

P. CURRIER, Pharmacien,
Magasin en gros de Médecines, de Peintures, d'Huiles, de Matériaux Chimiques, pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Boulevard Canal et St. Philippe—Nlle. Orléans
26 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les Marchandises de la campagne seront délivrées ensuite. 2 nov—1er

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
19 avr Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Enseignes de celle de la Commune,
Nouvelle-Orléans.

JOHN HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires & Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans
No. 25, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.

A. FERRIER. FRANCISCO TIO
J. F. BERCIER & Co.
Commissionnaires et marchands en général, No. 48 Vieille Levée.
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct
Nouvelle-Orléans

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENT de la Sucrerie raffinée de Boston—Sucre en pains, en poudre et en poudre double raffinée, sucre brut et en drawback, constamment en main, et à vendre par
4 mai—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

Vins ordinaires sont chargé le nom de leur raison sociale de W. F. Vredenburgh & Co., à compter de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.
W. F. & Co. Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 20, Vieille Levée, font des ventes libérales sur consignations de sucre, café, riz, whisky en annonce &c. à B. H. Field & Co. à New-York, à J. Field Jr. à Boston.

AVANCES faites sur les consignations adressées à MERLE, BYLLE & Co.
4 mai—1an 78 Tchoupitoulas

A VIS—Messieurs J. C. STOUR et J. ANTIEN ont cessé de faire ensemble le commerce sous la raison de ce jour.
Les affaires de la société seront réglées par ce dernier.
New-Orléans, 1er septembre 1844. CHARLES STOUR.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCCAN.—Bureau rue du Camp, No. 15.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. F. Duchassaing, Edw. Kidd,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Barriere, J. Vaquier,
CHS. BRIGHAM, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les réclamants sont traités avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de la charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer et du FEU, et de l'EAU, sous le système mutuel.
Propriété et mode d'assurance, les personnes qui placent leurs avoirs entre compagnie ont droit à une part de profits, sans encourir aucune responsabilité au delà de leurs charte. L. MATTHEWS,
14 oct Président

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES ET COMPTAN. LIBERAL.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1845.
A UNE assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue hier soir, il fut
Résolu, que dans l'opinion de ce bureau d'assurance, il est bien et loyalement prononcé en faveur du principe d'assurance Mutuelle, qu'il devient impossible à ces Compagnies d'Assurances par actions, et il est du connaissance ordonne que les actionnaires de cette institution s'assemblent au bureau de la dite Compagnie, samedi prochain, 10 mai, pour prendre en considération, le mode d'assurer les affaires de ce bureau.
Par ordre,
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire
Compagnie de l'Assurance Mutuelle de l'Océan.
Nelle.-Orléans, 12 mai 1845.
UNE Assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu lundi, 9 juin prochain, pour prendre les mesures nécessaires pour liquider les affaires de la Compagnie.
Par ordre de la Direction,
CHS. BRIGHAM—Secrétaire

Vente à des prix excessivement bas.

GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES.

Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.

A. FERRIER. FRANCISCO TIO
J. F. BERCIER & Co.
Commissionnaires et marchands en général, No. 48 Vieille Levée.
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct
Nouvelle-Orléans

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENT de la Sucrerie raffinée de Boston—Sucre en pains, en poudre et en poudre double raffinée, sucre brut et en drawback, constamment en main, et à vendre par
4 mai—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

Vins ordinaires sont chargé le nom de leur raison sociale de W. F. Vredenburgh & Co., à compter de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.
W. F. & Co. Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 20, Vieille Levée, font des ventes libérales sur consignations de sucre, café, riz, whisky en annonce &c. à B. H. Field & Co. à New-York, à J. Field Jr. à Boston.

AVANCES faites sur les consignations adressées à MERLE, BYLLE & Co.
4 mai—1an 78 Tchoupitoulas

A VIS—Messieurs J. C. STOUR et J. ANTIEN ont cessé de faire ensemble le commerce sous la raison de ce jour.
Les affaires de la société seront réglées par ce dernier.
New-Orléans, 1er septembre 1844. CHARLES STOUR.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCCAN.—Bureau rue du Camp, No. 15.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. F. Duchassaing, Edw. Kidd,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Barriere, J. Vaquier,
CHS. BRIGHAM, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les réclamants sont traités avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de la charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer et du FEU, et de l'EAU, sous le système mutuel.
Propriété et mode d'assurance, les personnes qui placent leurs avoirs entre compagnie ont droit à une part de profits, sans encourir aucune responsabilité au delà de leurs charte. L. MATTHEWS,
14 oct Président

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES ET COMPTAN. LIBERAL.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1845.
A UNE assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue hier soir, il fut
Résolu, que dans l'opinion de ce bureau d'assurance, il est bien et loyalement prononcé en faveur du principe d'assurance Mutuelle, qu'il devient impossible à ces Compagnies d'Assurances par actions, et il est du connaissance ordonne que les actionnaires de cette institution s'assemblent au bureau de la dite Compagnie, samedi prochain, 10 mai, pour prendre en considération, le mode d'assurer les affaires de ce bureau.
Par ordre,
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire
Compagnie de l'Assurance Mutuelle de l'Océan.
Nelle.-Orléans, 12 mai 1845.
UNE Assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu lundi, 9 juin prochain, pour prendre les mesures nécessaires pour liquider les affaires de la Compagnie.
Par ordre de la Direction,
CHS. BRIGHAM—Secrétaire